

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris
Ile-de-France

IDF-2019-12-23-001

Délégation signature chèque numérique

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- Vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général, délégation de signature est donnée à Mme Géraldine FROBERT, directrice générale déléguée départementale de la Chambre de commerce et d'industrie Val-de-Marne, à l'effet de signer, au nom du Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Région Paris - Île-de-France, les lettres de notification relatives à l'exécution du marché de la Région Ile-de-France portant délégation de gestion dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif régional chèque numérique en faveur des artisans et commerçants franciliens.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratif de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Fait à Paris, le 23 décembre 2019

SIGNE

Didier KLING